

DEC212731DR11

**Décision portant nomination de M. Laurent Neiger aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY1100 intitulée Délégation Alpes****LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 nommant Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Alpes (DR11) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 12 octobre 2020;

Considérant que M. Laurent NEIGER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'UGA, le CNRS et Grenoble INP les 17 et 24 septembre, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 ainsi que les 6 modules des jeudis de la sécurité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Laurent NEIGER, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°MOY1100, à compter du 01 novembre 2020.

M Laurent NEIGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent NEIGER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 17/08/2021

La directrice d'unité

La Déléguée régionale  
Marjorie FRAISSE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)